



Association des Excursionnistes Provençaux
Association des Excursionnistes Provençaux
4 Avenue de Grassi
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 21 03 53
Email : aep.asso.aix@gmail.com



Association conventionnée avec le CDRP des
Bouches du Rhône bénéficiaire de l'immatriculation
tourisme de la FFRandonnée n° IM075100382

Aix en Provence, le 15 octobre 2019

NOTICE D'INFORMATION

Séjour à l'Alpe d'Huez (du 2 au 7 février 2020- 5 nuitées)

N°FR008546

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2020 avec assurance RC.

Nombre de participants (12 mini, 25 maxi)

Date : du dimanche 2 février au vendredi 7 février 2020

Déplacements : rendez vous directement au village de vacances « le balcon de l'Alpe »

PROGRAMME

Dimanche 02 : Arrivée des participants à l'Alpe d'Huez et installation au village.

Du lundi 03 au vendredi 07 activités (raquettes, ski de fond, ski de piste (ponctuelle), organisés par le village de vacances et la station.

Vendredi 07 : fin du séjour à l'issue du déjeuner.

HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré dans le village de vacances « le balcon de l'Alpe » en chambre double.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 303€ par personne, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : pas de chambre individuelle.

Ce prix comprend :

- Apéritif de bienvenue (ex.: boisson régionale ou kir ou pétillant, et son accompagnement salé),
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni),
- La pension complète (boisson à table - vin & eau - et café au déjeuner inclus), du diner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, incluant au moins un dîner régional au cours du séjour,
- Les animations de soirées,
- L'accès à toutes les infrastructures: (ex. selon le site: sauna, hammam, spa...),
- Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans séjour pour tout séjour de 5 nuits min. L'adhésion VTF : 4€ par personne payante et par séjour de 4 nuits +,
- La taxe de séjour : 1.70€/nuit/personne à partir de 18 ans (tarif 2019 indicatif) applicable toute l'année,
- EIT et UEIT : 4.50€

Ce prix ne comprend pas :

- Les transports aller/retour ainsi que les trajets sur place,
- La prestation hôtelière: Ménage assuré et linge de toilette changé tous les jours: 8€/personne/nuit,
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages (sans objet), assistance rapatriement (déjà couvert pour les licenciés avec assurance IRA, IMPN, FRA, FRAMP, FRPN))
- Les boissons hors repas,
- Les activités station avec participation (piscine, patinoire, forfaits remontées mécaniques, etc...).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la FFRandonnée, 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



Association des Excursionnistes Provençaux
Association des Excursionnistes Provençaux
4 Avenue de Grassi
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 21 03 53
Email : aep.asso.aix@gmail.com



Association conventionnée avec le CDRP des
Bouches du Rhône bénéficiaire de l'immatriculation
tourisme de la FFRandonnée n° IM075100382

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire, contacter Christian par téléphone : 06 70 79 22 32
Ou par courriel : christian.tovoli@gmail.com

Pour confirmer votre inscription : Adressez le bulletin d'inscription,
Un chèque d'un montant de 100 € avant le 15 septembre.
Le solde du séjour doit être réglé avant le 15 décembre 2019 soit 203€,
À l'ordre de l'Association des Excursionnistes Provençaux.

Pour l'assurance annulation (facultative) = 13 € (Joindre un chèque séparé à l'ordre de l'A-E-P à l'inscription)

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Les participants qui souhaitent ponctuellement participer à l'activité de ski de piste devront être porteurs soit de l'assurance IMPN ou FMPN, soit disposer d'une assurance individuelle spécifique. Cette activité devra respecter les normes d'encadrement de la fédération délégataire.

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la pré-inscription. Date limite 15/09/2019.
Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.
Solde du séjour avant le 15/12/2019.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les déplacements ne sont pas gérés par l'association.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Se reporter aux conditions générales de vente aux licenciés des séjours et voyages (paragraphe « Annulation-cession du séjour »).

DIVERS

Les informations se feront par courriel

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (www.aepasso.com).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la FFRandonnée, 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris -
Numéro d'immatriculation :: IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 - CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93
La FFRandonnée est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.